



MA LIBERTÉ QUAND JE VEUX !

L'ASSURANCE MOBIL-HOME

UN CONTRAT PERFORMANT

- **La « valeur d'achat » pendant 5 ans**
C'est l'assurance que votre investissement ne perdra pas de sa valeur durant les 5 prochaines années.
En cas de destruction ou de mise en épave du mobil-home, nous vous le remboursons à son prix d'achat !
- **La Perte des revenus locatifs**
Nous couvrons la perte de loyer pendant 1 an en cas d'impossibilité de louer le mobil-home suite à un sinistre.
Nous vous rembourserions les loyers de sous-location que vous étiez sensés percevoir avant sinistre.
- **La Perte d'usage**
Nous couvrons les frais de re-logement dans un autre mobil-home en cas d'impossibilité d'usage suite à sinistre.
- **Une assurance habitation complète**
Contenu + terrasse + Pergolas + coffre de rangement / Incendie et Evènements assimilés / Catastrophes Naturelles / Tempêtes Grêle Neige / Dégâts des Eaux / Vol/Vandalisme / Bris des Glaces / Dommages électriques / Accidents ménagers / Catastrophes naturelles / Responsabilités Civiles Incendie...
- **Un contrat SANS FRANCHISE en dommages**
Incendie et Evènements assimilés / Dégâts des Eaux / Vol/Vandalisme / Bris des Glaces / Dommages électriques
- **Votre Responsabilité Civile de loueur en meublé**
Si vous sous-louer votre mobil-home, vous vous devez d'être garanti comme tel.
La « Responsabilité Civile Incendie et/ou Dégâts des eaux » est acquise pour le compte de votre locataire pour les dommages causés aux voisins et aux tiers.
Nous renonçons à tout recours contre votre locataire en meublé, le cas de malveillance excepté.

LE SERVICE EFFICACE

- **98% de satisfaction client sur la gestion des sinistres (certifié par constat d'huissier).**
- **Des interlocuteurs dédiés et à votre écoute : Emma et Romain - 05 16 84 30 31**
- **Réseau d'experts spécialistes des mobil-homes en France**
- **1er Assureur de mobil-home en France**
Plus de 6000 propriétaires nous font confiance. 1000 nouveaux clients par an.
- **Un audit Qualité continu pour la gestion des sinistres**
Lorsque qu'un dossier est réglé nous vous adressons un questionnaire de satisfaction vous permettant de nous évaluer.
- **La gestion de vos sinistres en interne**
Nous gérons les sinistres en agence. Sans plate-forme téléphonique. En cas de sinistre, nous coordonnons l'expert pour évaluer les dommages ainsi que le réparateur pour un tarif préférentiel.
- **Un service clé en main**
Possibilité de garantir votre mobil-home immédiatement. Notre réactivité et la simplicité de souscription vous permettent de garantir un mobil-home en moins d'une heure et vous adresser une attestation pour l'acte d'achat.
- **Rappels et conseils d'hivernage**
En octobre, nous vous adressons un message pour l'hivernage reprenant les gestes nécessaires à accomplir.
- **Une agence internationale**
Une agence est parfaitement trilingue, à votre service en Anglais, Espagnol, Français.



FFCC : 78 rue de Rivoli - 75004 Paris - Tel. : 01 42 72 90 08 - assurance@ffcc.fr - www.ffcc.fr